



* Aux SI, les requêtes se font par l'intensiviste et/ou le dépistage de l'assistante-chef en physiothérapie. Aux 3^eC, les références se font via une **requête** complétée par le médecin ou par un professionnel visé par l'ordonnance collective, soit les IPSC, les infirmières du suivi systématique et les AIC. Lors d'une nouvelle requête, **avisez le plus tôt possible au poste 3441 et télécopiez celle-ci au 514-593-2530**. Les **fins de semaine et fériés**, pour **problème respiratoire**, vous pouvez **aussi** avisez le physiothérapeute sur place ou contactez le téléavertisseur clinique au **514-201-1356**. En semaine, n'hésitez pas à contacter l'assistante-chef en physiothérapie pour discuter d'une problématique au poste 4053.

**ERACS : Early recovery after cardiac surgery